

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du lundi 05 juin 2023**

2023 – 079	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 30/05/2023
	Date d'affichage : 30/05/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. CONSTANTIN a donné procuration à M. LABAT

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

*Secrétaire de séance : **Mme LAGRASSE Marie-Laure***

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC
LE GROUPE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL POUR LE PRET DE VEHICULES**

CONSIDERANT que l'espace jeunes de la Commune de Saint Vincent de Paul organise des séjours et qu'à cet esient il doit disposer de véhicules supplémentaires au parc existant,

CONSIDERANT que le groupe scolaire privé « Vincent de Paul » sis sur la Commune de Saint Vincent de Paul organise des séjours et qu'à cet esient il doit disposer de véhicules supplémentaires au parc existant,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



AUTORISE M. le Maire à signer toute convention concernant les prêts de véhicules qu'ils soient au bénéfice de l'espace jeunes de la Commune de Saint Vincent de Paul ou du groupe scolaire privé « Vincent de Paul » sis sur la Commune de Saint Vincent de Paul.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 juin 2023**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230605 – DE2023079
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).